



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël

Question écrite n° 37

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le boycott des académies israéliennes par l'Union des professeurs d'universités britanniques. L'UCU a voté par 158 voix contre 99 le boycott des universités israéliennes. Cette décision grave pour la paix au Proche-Orient et dangereuse pour les liens entre l'Europe et Israël n'a pas de justification. En effet, l'UCU n'avance aucune raison valable légitimant ce vote, et crée un tollé de protestations au sein de la classe politique et universitaire israéliennes. La France ne peut pas cautionner cette attitude de l'UCU et doit réaffirmer sa volonté de maintenir des relations solides entre Israël et l'Europe, afin de favoriser la stabilité d'une région du monde minée par des conflits. C'est pourquoi il souhaiterait que la France condamne fermement le boycott des universités israéliennes par l'UCU.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le boycott des académies israéliennes par l'Union des professeurs d'universités britanniques. Si l'on peut regretter cette position, il ne lui appartient pas de demander une condamnation française de ce boycott, s'agissant d'une organisation professionnelle étrangère. Elle peut toutefois l'assurer que la France, quatrième partenaire scientifique d'Israël, entretient avec ce pays une longue tradition de coopération universitaire et de recherche. Elle a souhaité, avec la création en 2004 du haut-conseil franco-israélien, donner un nouvel élan à cette coopération universitaire, scientifique et technologique. Ainsi ont été financés depuis cette date six grands programmes d'excellence dans des domaines tels que la bio-informatique, l'astrophysique, les neurosciences et la robotique pour ne citer que les plus récents. Tous ces programmes scientifiques de pointe impliquent de très nombreux laboratoires universitaires français ainsi que nos grands organismes de recherche : le CNRS à lui seul collabore avec cinq grandes institutions israéliennes, avec plus de 200 de ses laboratoires engagés dans cette coopération. L'INSERM, l'INRIA ou l'Institut Pasteur pour leur part sont également engagés dans des collaborations de grande valeur scientifique. Ces différents programmes permettent en outre de faciliter la mobilité des enseignants et enseignants-chercheurs des deux pays, et le financement des séjours d'étude des étudiants. Ces quelques éléments démontreront à eux seuls la volonté clairement affichée de notre pays, et de son ministère, de développer et enrichir notre coopération avec Israël.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2007, page 4775

Réponse publiée le : 28 août 2007, page 5388